



Positive innovation

**[Politique Santé,  
Sécurité et  
Environnement]**

Historique des modifications		PAR
Création initiale V.1	23/04/2024	Chargée de projet RSE
Modification V.2	04/05/2024	Responsable RSE
Modification V.3	12/10/2024	Manager environnement

## Table des matières

I.	Introduction .....	2
II.	Gouvernance .....	2
III.	Approche environnementale .....	2
1.	Engagement environnemental de Talan.....	2
2.	Empreinte environnementale de nos métiers.....	4
3.	Politique d’achats responsables.....	4
IV.	Notre approche de la santé et de la sécurité .....	5
1.	Consignes de sécurité .....	5
2.	Conditions de travail flexibles et conviviales .....	5
3.	Equité, Diversité, Inclusion :.....	6
4.	La lutte anti-harcèlement et agissements sexistes.....	6
5.	Sécurité informatique et des données.....	6
	Le règlement général sur la protection des données (RGPD).....	6
	Cybersécurité .....	6
6.	Dispositif d’alerte interne.....	6

## **I. Introduction**

Talan est un groupe international de conseil, de conception de solutions et d'expertises technologiques. Depuis plus de 20 ans, Talan conseille de grands groupes internationaux et institutions publiques en mettant l'innovation au cœur de son développement.

Ce document présente la politique sociale, de sécurité et environnementale de Talan. Il comprend notre philosophie et notre approche. Il est conçu pour être lu en complément des politiques plus détaillées auxquelles il renvoie.

## **II. Gouvernance**

Au sein de l'entreprise Talan, la gouvernance est assurée par plusieurs instances clés qui œuvrent ensemble pour initier un changement profond et durable tout au long de la chaîne humaine. Un comité stratégique joue un rôle central dans la définition des orientations de l'entreprise. Ce comité est soutenu par un comité exécutif, chargé de mettre en œuvre ces stratégies de manière opérationnelle, et par un comité de surveillance, qui veille au bon fonctionnement et à la conformité des actions menées. Ensemble, ces comités de gouvernance collaborent pour garantir que les décisions prises alignent l'entreprise avec ses objectifs de transformation.

## **III. Approche environnementale**

### **1. Engagement environnemental de Talan**

Talan s'efforce de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement au travers de plans d'actions par pays, issus de l'analyse du Bilan Carbone et de la trajectoire de réduction carbone.

Par ailleurs, certaines structures du Groupe sont en cours de certification ISO 14001.

Talan encourage ses collaborateurs et partenaires à adopter des pratiques durables tout au long de sa chaîne de valeur. Cela inclut l'achat de produits recyclés, des partenariats avec d'autres entreprises durables, le déploiement de dispositifs de tri progressifs pour recycler et/ou valoriser les déchets selon la réglementation ainsi que la reprise ou le recyclage des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Le Groupe a formalisé un engagement de réduire ses émissions de GES de 41% d'ici 2030.

Talan s'engage à intégrer des pratiques durables à chaque étape de sa chaîne de valeur et invite tous ses collaborateurs et partenaires externes à agir dans le même sens.

## 2. Bilan Carbone et trajectoire de réduction

Notre démarche environnementale repose sur des actions concrètes : la mesure de notre Bilan Carbone, la définition d'une trajectoire de réduction accompagnée d'un plan d'actions de réduction pour minimiser notre impact et la sensibilisation de chacun aux impacts environnementaux pour instaurer une culture d'écoresponsabilité.

Nous rendons compte de notre impact dans notre rapport annuel d'entreprise, dans lequel nous cherchons à quantifier les impacts de l'activité que nous menons, opérationnels, environnementaux ou sociaux (Rapport de Performance Extra Financière).

Ces engagements s'appliquent à l'ensemble des domaines d'action de Talan :

- Dans nos réalisations et conceptions chez nos clients
- Dans notre politique d'achats responsables en lien avec nos fournisseurs
- Auprès de nos collaborateurs dans les gestions du quotidien

Notre objectif à horizon 2030, aligné avec celui de l'Accord de Paris, est de limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.

Pour répondre à cet enjeu international, Talan doit réduire ses émissions de gaz à effets de serre de 41% d'ici 2030. Nous avons défini un premier point d'étape pour 2025, avec une baisse en intensité de 20% par collaborateur.

Des plans d'actions locaux ont été définis sur la base de notre trajectoire 2022-2030, puis présentés à chaque Comité Exécutif des zones afin de les guider dans la priorisation des actions à mettre en place.

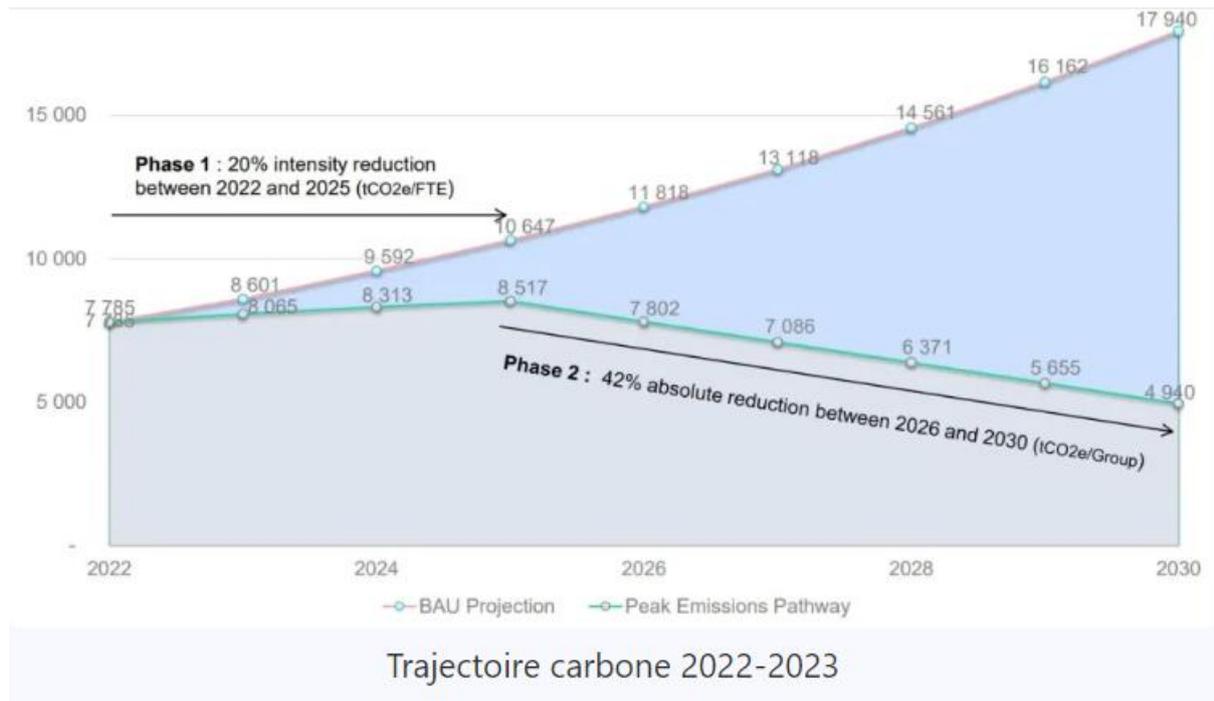
L'équipe Pilote Bilan Carbone, constituée de pilotes RSE, de membres des services généraux et de la Communauté Climat et Ecologie, a effectué le calcul de notre Bilan Carbone 2023, sur un périmètre Groupe

Sur la base des données d'analyse et du calcul de notre Bilan Carbone de référence effectué en 2022, nous avons défini une trajectoire à l'échelle du groupe, incluant des objectifs à court et à long terme, avec la supervision de notre prestataire externe.

	2021 tCO <sub>2</sub> e	2022 tCO <sub>2</sub> e	2023 tCO <sub>2</sub> e
<b>Scope 1:</b> Émissions directes provenant de la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'organisme.	667,93	655,06	525,64
<b>Scope 2:</b> Émissions indirectes associées à l'achat ou la production d'électricité, de chaleur ou de froid pour les activités de l'organisation.	739,66	2348,92	1 063,48
<b>Scope 3:</b> Autres émissions indirectes mais liées à la chaîne de valeur complète (achat produits ou services, immobilisations de biens, déchets, déplacements domicile-travail).	2 306,98	4780,71	10 763,01
<b>Total</b>	<b>3 714,57</b>	<b>7 784,69</b>	<b>12 352,13</b>
Effectifs (ETP annuels) pris en compte	3 375	3 904	4 462
Intensité (en tCO <sub>2</sub> e par ETP)	1.1	1.99	2.76

Talan a établi une trajectoire ambitieuse de réduction de son empreinte carbone, fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En adhérant au Pacte mondial des Nations Unies, Talan s'engage à respecter ses principes environnementaux.

Sa performance environnementale est mesurée et publiée annuellement pour évaluer sa progression vers ses objectifs de durabilité. Talan préconise la mobilité durable, sélectionne des fournisseurs responsables, limite l'impact du numérique et encourage ses collaborateurs à adopter des pratiques éco-responsables sur le lieu de travail.



### 3. Empreinte environnementale de nos métiers

Talan s'engage à limiter lorsque c'est possible l'impact environnemental des solutions que nous proposons à nos clients.

L'empreinte carbone de nos missions peut en effet inclure les émissions liées à la production d'énergie pour alimenter les équipements informatiques, les déplacements des collaborateurs ou encore les solutions techniques déployées.

### 4. Politique d'achats responsables

Talan sollicite des fournisseurs locaux et a défini un processus d'achats responsables afin de limiter les risques identifiés et sur lesquels le Groupe a un pouvoir de réduction et favoriser le déploiement d'une démarche vertueuse au sein du Groupe.

En effet, Talan demande à ses fournisseurs de signer la Charte d'Achats responsables qui énonce les engagements attendus en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement, mais également les engagements que Talan prend vis-à-vis d'eux. Les achats dits locaux sont définis,

comme suit : les achats auprès de fournisseurs localisés dans la même région et/ou pays pour les pays de moins de 1 million de mm2, ou les achats de fournisseurs localisés à moins de 1000 km pour les pays de plus de 1 million de km2.

Nous nous efforçons de garantir la prise en compte des impacts ESG de chaque contrat dans nos services et notre chaîne de valeur.

Le Groupe Talan est membre officiel du Pacte mondial des Nations Unies depuis mars 2022. Le Groupe intègre les principes du Pacte mondial dans sa stratégie, sa culture et ses opérations quotidiennes, et contribue aux objectifs de développement durable.

#### **IV. Notre approche de la santé et de la sécurité**

Talan s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain, soutenant le bien-être professionnel et personnel de ses employés.

La politique de santé et sécurité de l'entreprise s'appuie sur des ressources internes et externes, assurant la conformité aux réglementations en matière de sécurité physique, sanitaire et psychologique.

Des analyses des risques et un plan de prévention annuel sont mis en place. La prévention des Risques Psychosociaux (RPS) comprend des mesures telles que le télétravail, le droit à la déconnexion, l'accès aux soins de santé, et un management de proximité. Talan s'engage à renforcer son implication en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en mettant en place un accompagnement dédié, ainsi que des actions de sensibilisation, de formation et une politique de recrutement inclusive.

##### **1. Consignes de sécurité**

Afin de répondre aux exigences légales, Talan a mis en place des procédures, des plans et des consignes de sécurité. Les collaborateurs doivent prendre connaissance de ces consignes : affichées dans les locaux, disponibles sur le SharePoint du Groupe et présentes dans le règlement intérieur en vigueur.

Les collaborateurs en mission sont tenus informés des consignes de nos clients concernant la sécurité.

##### **2. Conditions de travail flexibles et conviviales**

Il est essentiel pour le Groupe d'offrir des conditions de travail saines et flexibles, l'ensemble des entités du Groupe s'engage en ce sens à :

- Appliquer les conditions les plus favorables pour leurs employés
- Respecter le temps de travail contractuel prévu par les droits locaux et internationaux
- Adapter au mieux les situations de travail avec l'organisation de l'activité
- Assurer un temps de repos légal
- Faciliter la prise de congés payés

- Garantir un droit à la déconnexion pour respecter l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle.

### **3. Equité, Diversité, Inclusion :**

Depuis le début du déploiement de notre engagement de lutte contre les agissements sexistes à l'ensemble du Groupe, Talan a mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs une sensibilisation obligatoire nommée « Mission Equality », qui aborde les sujets d'égalité professionnelle, notamment les obstacles au développement des carrières et les avantages d'une politique d'égalité professionnelle.

### **4. La lutte anti-harcèlement et agissements sexistes.**

Le Groupe interdit fermement tout comportement, parole ou acte pouvant porter atteinte à la dignité et à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne, qu'il s'agisse de collaborateurs ou de tiers. Le Groupe s'engage à prendre des mesures contre tout auteur de tels faits, garantissant ainsi un environnement de travail sûr et respectueux pour tous.

Pour renforcer et intégrer les principes de respect aux plus hauts niveaux du Groupe, la Direction des Ressources Humaines de Talan a mis en place un plan de prévention des agissements sexistes et violences au travail intégrant un programme de formation auprès du Comité Exécutif et du management, ainsi que d'autres programmes de formations pour les collaborateurs.

### **5. Sécurité informatique et des données**

#### **Le règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Talan est soucieux du respect de la vie privée et de la protection des données personnelles. Dans un souci de transparence, Talan a adopté une « Politique de protection des Données Personnelles » qu'elle collecte, conformément aux réglementations applicables et notamment le RGPD et la Loi « Informatique et libertés ».

#### **Cybersécurité**

Le Groupe TALAN considère la sécurité de l'information comme une priorité absolue, mettant en place des politiques d'entreprise ainsi que le déploiement progressif de l'ISO 27001 (certification du siège social en 2024) pour garantir la protection des données et la responsabilisation de tout le personnel.

### **6. Dispositif d'alerte interne**

Le Groupe TALAN dispose d'un dispositif d'alerte permettant le recueil des signalements relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires à la loi et aux politiques internes du Groupe.